

## "M. Spaak veut relancer l'Europe politique" dans Communauté européenne (Octobre 1964)

**Légende:** En 1964, Paul-Henri Spaak formule dans les colonnes de Communauté européenne diverses suggestions pour relancer l'Europe politique.

**Source:** Communauté européenne. Bulletin mensuel d'information. dir. de publ. Fontaine, François ; RRéd. Chef Chastenet, Antoine. Octobre 1964, n° 10; 8e année. Paris: Service d'Information des Communautés Européennes.

**Copyright:** Libre reproduction, mention d'origine obligatoire.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/"m\\_spaak\\_veut\\_relancer\\_l\\_europe\\_politique"\\_dans\\_communaute\\_europeenne\\_octobre\\_1964-fr-5d2eda32-0443-4913-91b3-651e1b10ffbb.html](http://www.cvce.eu/obj/)

**Date de dernière mise à jour:** 15/09/2012

## M. Spaak veut relancer l'Europe politique

Pour faire sortir l'Europe de son immobilisme actuel, dans le domaine de l'unification politique, M. Spaak, ministre des Affaires étrangères de Belgique, vient de formuler un certain nombre de suggestions en vue d'une relance européenne.

Les idées de M. Spaak peuvent se résumer en quatre points :

- il est nécessaire de mettre en œuvre une certaine forme de coopération politique entre les pays du Marché Commun. Cette coopération ne peut se faire au sein des institutions existantes parce que le Traité de Rome ne porte pas sur ces questions ;
- il pourrait être opportun de reprendre certains éléments du Plan Fouchet d'union politique sur lesquels les « Six » pourraient se mettre d'accord ;
- il conviendrait de s'inspirer de l'expérience faite par la Communauté Économique Européenne et de créer, à l'instar de la Commission Exécutive du Marché Commun, un organe communautaire politique, composé de trois personnalités européennes, trois « Sages » désignés par les « Six », mais agissant en toute indépendance à l'égard des gouvernements, et qui seraient chargés de l'application de ce plan ;
- il s'agirait d'une expérience d'une durée de trois ans, d'une étape qui ne compromettrait pas l'avenir et qui pourrait servir de base à un traité si elle se révélait concluante.

Si la Grande-Bretagne voulait participer à une telle expérience, ce serait souhaitable, mais si elle s'y refusait, il conviendrait d'aller de l'avant à six.

Les suggestions du ministre belge ont reçu un appui nuancé : négatif de la part des socialistes néerlandais et des travaillistes britanniques, réservé de la part des Italiens, favorable de la part de Maurice Schumann, président de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale française, intéressé de la part des Allemands dont le Gouvernement examine dans quelle mesure elles peuvent être utilement employées.